



Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer (DDTM)  
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des  
Risques  
19, av. de Grande-Bretagne  
66 000 PERPIGNAN

Perpignan, le 18 AVR. 2019

**Objet** : avis sur le porter à connaissance concernant des forages d'irrigation - SAS PORT DONAX

Monsieur le Chef de Service,

J'ai pris connaissance du dossier de porter à connaissance que vous m'avez fait parvenir, qui concerne le remplacement d'un forage d'irrigation par un autre forage de même capacité, sur les communes de Torreilles et Clair, par la société Port Donax. Ce porter à connaissance s'accompagne d'une opération de rebouchage de sept forages.

Je note la démarche volontaire du pétitionnaire engagé dans la régularisation de tous les forages de son exploitation, ainsi que dans le rebouchage d'anciens forages, potentiellement vecteurs de pollution.

En terme quantitatif, les éléments techniques du dossier démontrent qu'il n'y aura pas de prélèvement supplémentaire dans l'aquifère quaternaire, par rapport à l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2018, puisque les volumes sollicités sont les mêmes sur le forage de remplacement.

En terme qualitatif, selon le dossier initialement déposé pour l'autorisation de l'ensemble des forages, le mode de culture prévu est favorable à la préservation de la qualité de l'eau des aquifères (absence de produits phytosanitaires notamment). D'autre part, le rebouchage de sept forages découverts sur des parcelles récemment acquises concourt à la suppression de vecteurs de pollution, et ainsi à l'amélioration la qualité des nappes.

Enfin, le dossier apporte des gages de sérieux concernant le respect des règles de l'art, tant pour la réalisation du nouvel ouvrage que pour le rebouchage des anciens.

En conclusion, j'émet un avis favorable à la création d'un nouveau forage, et à la mise en œuvre de nouvelles conditions d'exploitation telles que précisées dans le dossier.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de Service, en l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



FRANCIS CLIQUE